



Rudolf
Ramsauer,
directeur

Dans une année, dix nouveaux Etats feront leur entrée dans l'UE. L'Europe de l'Ouest et de l'Est formeront définitivement une seule entité. L'élargissement de l'UE à l'Est est dans l'intérêt de l'économie suisse. Grâce aux accords bilatéraux, nos entreprises accèdent très

Assurer la pérennité des accords bilatéraux

largement au grand marché intérieur européen. Mais déjà, l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE déclenche un débat de politique intérieure. On prédit la sous-enchère salariale alors que les mesures d'accompagnement de l'accord sur la libre circulation des personnes empêchent ce phénomène, d'ailleurs démenti par toutes les expériences réalisées jusqu'ici.

Les tenants de cette attitude veulent ignorer que l'extension des accords bilatéraux est dans notre propre intérêt, car l'Europe de l'Est a un grand potentiel de croissance. En outre, des dispositions transitoires et des clauses de protection seront négociées. Il faut garantir la pérennité des accords bilatéraux, au profit de notre industrie d'exportation, qui compte de nombreuses PME.

@ rudolf.ramsauer@economie.suisse.ch

Un pacte de confiance et de croissance pour la Suisse

L'économie suisse souffre à la fois d'un problème de perte de confiance et d'un problème de croissance. Si elle partage le premier avec de nombreux autres pays industrialisés, le second revêt un aspect singulier préoccupant. Il existe un lien intrinsèque entre les deux problèmes qui doivent être abordés ensemble.

La confiance est un élément central dans une société économiquement prospère et libérale. Car de nombreuses variables économiques évoluent en fonction des attentes. Leur évolution positive dépend largement de la confiance des acteurs économiques. La crise de confiance actuelle ne s'explique pas seulement par la mentalité de joueur en bourse et par l'effondrement spectaculaire de certaines entreprises. Cette crise est l'expression d'espoirs déçus quant à l'évolution de la conjoncture, à celle du revenu librement disponible des individus, à la frustration engendrée par la mondialisation et à l'inquiétude que suscitent les coûts et la solvabilité future des assurances sociales. Il n'est pas possible de débloquent une telle situation au moyen de programmes conjoncturels ou d'impulsions étatiques. Il faut des ingrédients plus durables. Il s'agit en premier lieu de lever rapidement l'hypothèque

qui grève la confiance. Car un régime économique libéral ne peut subsister sans confiance.

Ces derniers temps, l'opinion publique est surtout marquée par les défaillances de l'économie. Elle oublie que les quelque 300 000 PME fournissent pour la plupart un excellent travail et fonctionnent «normalement». Economie et moralité sont donc parfaitement compatibles. C'est pourquoi je combats résolument les chasses aux sorcières susceptibles de répandre le soupçon sur toute personne ou presque exerçant une responsabilité économique. Dans notre système de



Ueli Forster,
président

milice, il doit être possible de cumuler une double fonction, politique et économique.

La Suisse a un problème de croissance

Depuis 1970, l'économie suisse se développe moins que les autres pays industrialisés. Les causes de cette évolution insatisfaisante sont évidentes: il s'agit des hausses de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale, d'une politique monétaire longtemps trop restrictive, des

coûteux ajustements structurels, du manque d'ouverture des marchés d'infrastructure qui entrave l'innovation ainsi que de la tendance à réglementer à l'excès de nombreux domaines de l'économie.

Nous devons être à nouveau capables d'exploiter pleinement notre propre potentiel de croissance. Même si les propositions faites pour trouver un consensus nécessaire et urgent sont divergentes, il y a tout de même unanimité sur les principaux facteurs déterminant la croissance: les investissements en capital humain, les investissements dans la recherche et le développement et les investissements dans les entreprises débouchent tous, directement ou indirectement, sur une croissance de la productivité.

Conclusion

Des réformes s'imposent donc, car la situation est sérieuse. Le plus gros obstacle à franchir n'est pas le manque d'idées, mais la couardise des milieux politiques qui reculent devant les décisions douloureuses et les réformes impopulaires. Il faut absolument arriver à créer un consensus de toutes les forces responsables.

Le texte complet de Monsieur Forster et ses propositions dans différents domaines politiques se trouve sur notre site Internet.

Point fort

Les dépenses de l'Etat fédéral continuent de croître, malgré le frein à l'endettement et le paquet d'allègements.

Page 2 ►

Union européenne

Le traité de Nice tente de trouver un équilibre entre grands et petits pays et institue des majorités à volets multiples.

Page 2 ►

Taxe CO₂

Près de 600 entreprises ont déjà pris des engagements concrets, avec le soutien de l'Agence de l'énergie, pour éviter une future taxe CO₂.

Page 2 ►

Une PME «gonflée»

Swisslube, spécialisée dans les lubrifiants, a pour clients prestigieux Boeing, Airbus et Ferrari. Le patron vole en montgolfière avec ses employés.

Page 2 ►

Des dépenses en plus par milliards

Sur la base des comptes les plus récents, le Conseil fédéral annonce un déficit de plus de 3 milliards de francs pour 2002. Ce montant est dix fois supérieur au déficit de 0,3 milliard de francs budgété initialement. Ce déficit témoigne une fois de plus d'un manque de discipline en matière de dépenses et d'un excès d'optimisme dans l'estimation des recettes. On ne peut en effet parler de recul inattendu des recettes.

Dangereuse hausse des dépenses

Or non seulement la situation présente est critique, mais les perspectives financières pour les années à venir sont catastrophiques. Conformément au plan financier de la Confédération, les dépenses et les recettes devraient continuer à augmenter à un rythme supérieur à la moyenne au cours des prochaines années, alors que les prévisions relatives à la croissance économique (3,3% par an) ont été

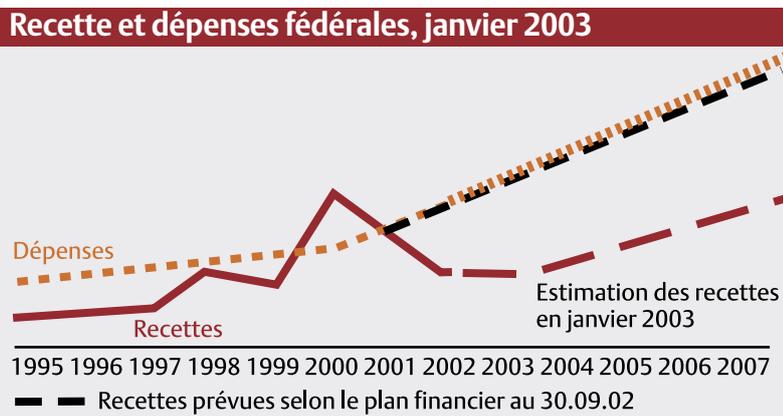
estimées de façon trop confiante. Le Conseil fédéral prévoit que les dépenses atteindront 61 milliards de francs d'ici à 2006, ce qui correspond à une croissance annuelle de 4,5%. Une telle évolution signifierait une hausse des dépenses de quelque 10 milliards de francs par rapport à 2002 – malgré le frein à l'endettement – et un accroissement équivalent des recettes. Il est ainsi démontré que le frein à l'endettement ne parviendra pas à lui seul, tant s'en faut, à corriger le tir du côté des dépenses et à induire une évolution en phase avec le renchérissement. De nouvelles hausses de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale sont donc programmées, ce qui est clairement contraire aux objectifs des Lignes directrices des finances formulées par le Conseil fédéral. Compte tenu du terrain per-

du au cours de la dernière décennie, cette évolution menaçante n'est acceptable ni sur le plan de la politique financière ni sur le plan de la politique nationale. Il est aussi impératif d'éviter des opérations «cosmétiques» en matière de communication qui minimisent la gravité de la situation financière actuelle ou qui la dissimulent derrière de belles paroles – en particulier en ce qui concerne le financement de dépenses récurrentes comme l'AVS et l'AI.

La situation est grave

Il est urgent d'agir. Le moment est venu de poser des jalons pour éviter que les dépenses n'explo-

sainissement des finances fédérales. Il faut également saluer la récente décision du Conseil des Etats concernant une planification financière future qui limite l'augmentation des dépenses au renchérissement. Il faut espérer que le Conseil national emboîtera le pas à la Chambre haute lors de la session de printemps. Le gouvernement se doit, quant à lui, d'examiner en profondeur la politique de l'Etat en matière de dépenses afin de ménager en faveur des ménages et des entreprises, une marge de manœuvre de politique financière. Si rien n'est fait, ses Lignes directrices financières seront restées lettre morte.



sent ces prochaines années. Si la Suisse souhaite réorienter sa politique financière, elle doit impérativement passer en revue ses dépenses, définir des priorités claires et, pour compléter le frein à l'endettement, fixer des objectifs financiers en fonction du renchérissement. Les mesures envisagées par le Conseil fédéral en vue d'assainir les finances représentent, par leur ampleur, un effort louable mais minimum. Elles doivent intervenir exclusivement sur les dépenses. Les dépenses de la Confédération devraient encore augmenter de quelque 8 milliards par rapport à 2002 malgré le programme d'allègement qui porte sur 2 milliards de francs. En réponse à cette situation, les milieux économiques ont présenté le Concept des dépenses ainsi que d'autres mesures concrètes et signalé leur volonté d'œuvrer de manière constructive à l'as-

Réduire la charge fiscale

Enfin, soucieux d'améliorer durablement l'attrait fiscal de la place économique suisse – essentiellement pour donner un signal dans le contexte actuel de ralentissement conjoncturel –, les milieux économiques appellent toujours et encore à une réduction de la charge fiscale, qui a connu une hausse marquée au cours des dernières années. Aussi, faut-il refuser l'augmentation des impôts ou l'ajournement du train de mesures fiscales. En effet, ces mesures ne résoudre pas le problème des dépenses. Au contraire, elles ne feraient que remettre le débat susceptible de déboucher sur une solution. La Suisse ne doit en aucun cas suivre la voie sur laquelle l'Allemagne vient de s'engager.



Quelle solution pour l'or excédentaire de la Banque nationale?

Après le rejet par le souverain le 22 septembre 2002 de l'initiative de l'UDC sur l'or et de son contre-projet parlementaire «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation», l'économiesuisse s'est prononcée en faveur de la gestion des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse sous la forme d'un compte spécial géré par des spécialistes externes dans une perspective de rendement. Les revenus de ce compte – ainsi que le bénéfice résultant de la gestion des réserves monétaires ordinaires – devraient être versés selon la clé de répartition en vigueur: un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons. En outre, la Confédération et les cantons devraient s'engager, dans le cadre d'une déclaration d'intention réciproque, à affecter ces revenus supplémentaires à l'amortissement de leurs dettes. Le Comité directeur d'économiesuisse a confirmé cette position le 27 janvier 2003. Par sa décision du 30 janvier 2003, le Conseil fédéral a pour l'essentiel adopté cette ligne. Il a introduit un seul élément nouveau: il s'est prononcé pour le transfert de la fortune en or qui n'est plus nécessaire à la politique monétaire à un fonds externe, à condition que sa substance soit maintenue. Il créera une nouvelle base constitutionnelle à cette fin. Du point de vue d'économiesuisse, cette proposition du Conseil fédéral mérite d'être soutenue. Il serait important de préciser que la Confédération s'engage à affecter ces revenus supplémentaires à l'amortissement de sa dette. Par ailleurs, le Comité directeur d'économiesuisse, comme le Conseil fédéral, s'est clairement prononcé contre l'initiative dite COSA. Celle-ci propose d'affecter les bénéfices de la BNS exclusivement au fonds de l'AVS, à l'exception d'un milliard de francs par an pour les cantons. Etant donné que cette initiative restreindrait gravement l'indépendance de la BNS, il y a lieu de la rejeter absolument. La politique monétaire ne doit pas se doubler d'objectifs de politique sociale, ni être mêlée à des luttes politiques de répartition.

UE: traité de Nice en vigueur

Le traité qui fait suite à celui d'Amsterdam est un instrument de transition. Il doit surtout assurer le fonctionnement de l'Union européenne après l'élargissement, en attendant le passage à la Constitution européenne en cours de préparation.

Le Traité de Nice est entré en vigueur le 1er février. Il remplace le traité d'Amsterdam et prépare formellement l'Union européenne à l'élargissement, de 15 membres aujourd'hui, à 25 membres à mi-2004. Toutefois, du point de vue institutionnel, les observateurs considèrent ce traité comme un instrument de transition. Surtout, il ne répartit pas suffisamment clairement les compétences entre le Parlement européen (législatif), la Commission européenne (partiellement législatif et exécutif) et le Conseil des ministres de l'UE (législatif et exécutif). La Convention européenne qui siège actuellement devrait préparer une réforme approfondie des institutions de l'Union européenne élargie. Au milieu de l'année déjà, elle présentera un projet de Constitution de l'UE.

La Constitution remplacera tous les traités en vigueur. Néanmoins, il ne faut pas sous-

estimer l'importance du Traité de Nice. L'extension de la majorité qualifiée au Conseil des ministres à 27 domaines au total dès 2005 montre la voie de l'avenir. Elle équivaut à l'abolition de facto du droit de veto, surtout des petits pays membres. En parallèle, l'association du Parlement européen à la quasi-totalité de ces domaines va bien au-delà de la procédure de co-décision. Après l'élargissement à 25 membres, le Conseil des ministres totalisera 345 voix.

Collaboration avec les Etats tiers

Les grands Etats membres comme l'Allemagne (29 voix), la France (29 voix), l'Espagne (27 voix) et la Pologne (27 voix) continueront de peser d'un poids considérable. A l'autre bout de l'échelle, on trouvera Malte (3 voix), le Luxembourg (4 voix) et Chypre (4 voix). Pour parvenir à un certain équilibre entre les petits et les grands membres, une majorité qualifiée au sens du Traité de Nice exige non seulement 258 voix ou 73,5% du total des voix, mais encore faut-il que cette majorité représente au moins 62% de la population européenne et la moitié des Etats membres.

Les domaines importants d'un point de vue suisse sont surtout ceux pour lesquels il suffira à l'avenir d'obtenir une majorité qualifiée pour faire passer une décision. Il s'agit principalement de la collaboration économique, financière et technique avec les Etats tiers ainsi que des secteurs concernant la politique de l'asile et l'immigration illégale. La majorité qualifiée devrait aussi suffire pour la prise de décisions concernant des négociations et la conclusion de traités internationaux dans le domaine des services et des questions commerciales relatives à la propriété intellectuelle.

Le Traité de Nice prévoit en outre une «réforme en douceur» de la Commission européenne. Dès 2005, celle-ci ne sera plus composée que d'un représentant de chaque Etat membre. Jusqu'ici, les grands pays comme l'Allemagne, la France ou l'Italie pouvaient envoyer chacun deux commissaires à Bruxelles. Le président de la commission sera désormais élu par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE à la majorité qualifiée. Le Parlement européen, actuellement composé de 625 députés, devra être adapté. En 2004, les nouveaux membres prendront part

Le gouvernement d'entreprise en Suisse

Rapport final du groupe d'experts sur le gouvernement d'entreprise rédigé par le professeur Karl Hofstetter:

Disponible en français, allemand et anglais, 40 fr. l'exemplaire + TVA et frais de port.

Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise

disponible en français, allemand et anglais, gratuitement

Les deux publications peuvent être commandées à economiesuisse, Carrefour de Rive 1, CP 3684, 1211 Genève 3

e-mail: fernande.gapany@eonomiesuisse.ch

pour la première fois aux élections européennes. Le Traité de Nice prévoit notamment que le nombre total de sièges ne doit pas dépasser 732. Après l'élargissement, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne par exemple disposeront de 72 sièges. La Pologne, plus grand pays des nouveau-venus aura 50 sièges et Malte, plus petit pays européen, en obtiendra 5.

Globalisation, pauvreté et distribution des revenus

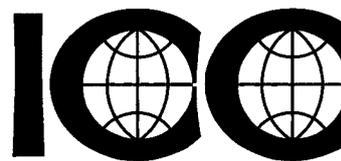
Les études les plus récentes sur le développement de la pauvreté dans le monde plaident pour une intégration accrue des pays les plus déshérités à l'économie globale.

Les opposants à la globalisation mettent souvent en avant l'argument selon lequel la mondialisation de l'économie aurait entraîné durant la dernière décennie un élargissement du fossé entre riches et pauvres et une détérioration considérable des conditions de vie des plus pauvres. Une prise de position de ICC synthétise utilement les résultats des études les plus récentes, qui toutes démentent ces allégations : c'est justement durant la phase d'ac-

célération du processus de globalisation que les taux de pauvreté et d'inégalité des revenus ont diminué.

Il est vrai que de nombreux pays pauvres, en particulier en Afrique, ont vu leurs revenus diminuer durant les dernières années. Mais c'est aussi vrai qu'un nombre significatif de pays en développement, en particulier en Asie mais pas seulement, ont vécu durant la même période une croissance bien supérieure à celle des pays développés, s'approchant des standards de vie des pays riches. On peut également constater que des pays disposant de niveaux de croissance comparables ont vécu des développements fort différents en matière de dis-

tribution des revenus, ce qui établit qu'il n'existe pas de relation directe entre la globalisation et l'inégalité à l'intérieur des pays. En effet, la distribution des reve-



nus dans un pays donné dépend d'abord de la politique économique poursuivie et du choix des mécanismes de redistribution. D'une manière générale, la création de richesse à travers l'activité entrepreneuriale, l'ouverture de marchés d'exportation, les flux d'investissements directs et l'émergence du cercle vertueux

de l'augmentation de la prospérité et de la création de nouveaux emplois sont les avantages manifestes que retirent les pays en développement de leur intégration économique globale. Les faits sont en effets encourageants : leurs taux de pauvreté et d'inégalité des revenus ont diminué durant les dernières décennies. Aujourd'hui le principal défi consiste à faire bénéficier de ces chances également les pays les plus déshérités. Dans cette perspective, il faut que la mise en oeuvre des décisions prises à Doha au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) soit couronnée de succès.

 rudolf.ramsauer@eonomiesuisse.ch

Les pressions à la réforme persistent

D'un point de vue économique, la poursuite du processus de réforme est indispensable en politique agricole si l'on veut que l'agriculture puisse relever avec succès les nombreux défis auxquels elle est confrontée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il importe surtout de poursuivre l'amélioration de la compétitivité dans le domaine central de l'économie laitière par une amélioration de la productivité qui, seule, permettra de maintenir les parts de marché. En poursuivant plus avant la stratégie actuelle, on dégraderait sensiblement les perspectives d'avenir de la production laitière. En fin de compte,

seule une agriculture compétitive sera en mesure de satisfaire de manière efficace sur le plan économique aux buts de la multifonctionnalité.

Dans cette situation, les milieux économiques s'engagent, dans les délibérations parlementaires en cours, en faveur des propositions de révision suivantes:

- abandon du contingentement laitier et donc suppression du prix-cible du lait;

- vente aux enchères des contingents douaniers plutôt qu'attribution en fonction des performances intérieures;

- suppression de l'échelonnement des subventions et des con-

tributions minimales en fonction de la surface ou du nombre d'animaux ainsi que des limites de revenu et de fortune;

- détermination conforme au frein à l'endettement du plafond de dépenses concernant les moyens financiers destinés à l'agriculture pour 2004-2007.

Malgré un écart regrettable sur les contingents d'exportations de viande, le Conseil des Etats a dans l'ensemble suivi la ligne du message du Conseil fédéral. Il est donc important que le processus de réforme ne soit pas freiné au Conseil national.

@ rudolf.walser@economiesuisse.ch

Promouvoir les parcs naturels et les parcs paysage: un projet acceptable sous condition

Le Conseil fédéral entend réviser partiellement la loi sur la protection de la nature et du paysage pour créer trois catégories de parcs

Dans sa réponse à la consultation, economiesuisse admet que la création de parcs naturels et de parcs paysage renferme un potentiel de développement pour les régions. Il importe cependant de rester réaliste et de ne pas surestimer ce potentiel. Ce dernier ne peut être pleinement exploité que si la création de parcs naturels et de parcs paysage s'inscrit dans une stratégie de développement régionale. Or la coordination avec les programmes des politiques régionale et du tourisme fait précisément défaut.

Acteurs locaux: un rôle prépondérant

Le projet doit être axé le plus possible sur le principe du volontariat et l'initiative venir des régions elles-mêmes (bottom-up). Les expériences en matière de mise en oeuvre du développement durable montrent qu'il est important que les acteurs locaux y jouent un rôle prépondérant. Il est également essentiel de définir conjointement les objectifs et les critères d'action, car cela renforce la motivation et permet de faire émerger un sentiment d'identification au projet. Ces facteurs sont nécessaires pour le dévelop-



pement et la mise en oeuvre durable de solutions novatrices qui correspondent aux besoins et aux attentes de la population locale. Par ailleurs, le projet se contente, pour l'essentiel, d'indiquer les restrictions à l'utilisation des parcs naturels et de parcs paysage. Afin de satisfaire au critère de la durabilité, les parcs doivent répondre à des objectifs de développement tant écologiques qu'économiques et sociaux. Ces trois plans doivent être placés sur un pied d'égalité. Le projet devra préciser que le concept admet la présence de bâtiments, d'infrastructures et d'offres touristiques dans la zone périphérique des parcs nationaux et dans les parcs paysage. Il convient également de préciser les conditions posées. D'éventuels conflits entre un développement économique et social durable et des mesures

de protection de la nature incisives risquent de s'intensifier dans la mesure où la priorité des besoins locaux n'est pas suffisamment prise en considération. Ainsi, economiesuisse exige que le projet garantisse des possibilités de développement social et économique, sans quoi la fédération n'acceptera pas le projet.

L'attribution de labels soulève des questions

En ce qui concerne l'attribution de labels pour les parcs, il faut savoir que la réglementation qui régit l'attribution de labels contredit les règles internationales ISO (ISO 14020 et ISO 14024). Pour des raisons de transparence et de crédibilité, il faut pourtant renoncer à élaborer une nouvelle déclaration unilatérale. En outre, il faudra vérifier l'adéquation de la terminologie proposée (parc national / parc paysage / parc naturel) dans une perspective marketing. Enfin, il faut être conscient que l'octroi de subventions supplémentaires (mêmes modestes) est difficilement conciliable avec la conduite d'une politique financière durable, compte tenu de la situation de la Confédération.

Les documents liés à la consultation sont disponibles à l'adresse <http://www.economiesuisse.ch>, rubrique Publications/Consultations.

@ rene.buholzer@economiesuisse.ch

Décès de monsieur Bernhard Wehrli

Monsieur Bernhard Wehrli est décédé le 16 décembre 2002, à l'âge de 85 ans.

Monsieur Wehrli a passé 38 ans de sa vie professionnelle au Vorort, soit presque la totalité de sa carrière. Après des études d'histoire et de science économique, il exerça brièvement une activité en rapport avec l'économie de guerre, avant d'entrer, le 1er juillet 1944, dans ce qui était alors le Vorort. Responsable des rapports et des questions associatives durant de longues années, il incarna cette organisation. Pour le compte de l'Union, il traita de questions relatives à l'économie, à la politique douanière, à la politique énergétique, mais également aux politiques de formation et de recherche. Il se pencha plus particulièrement sur les problèmes des petites et moyennes entreprises, faisant œuvre de pionnier dans ce domaine. Aujourd'hui, les PME sont un des thèmes récurrents de politique économique, mais à l'époque où monsieur Wehrli avait choisi de s'intéresser à cette question, la problématique était vierge. Il eut le mérite de mettre en évidence les problèmes que rencontrent ces entreprises, terreau de notre économie.

Monsieur Wehrli fut membre de nombreuses commissions fédérales et vice-président durant de longues années de l'Office suisse d'expansion commerciale. Il démontra son intérêt pour l'histoire en rédigeant l'ouvrage «Aus der Geschichte des Schweizerischen Handels- und Industrie-Vereins», à l'occasion du 100e anniversaire de l'organisation. Monsieur Wehrli jouissait d'une grande réputation tant dans les milieux économiques que politiques.

Posé et amical de caractère, monsieur Wehrli était très apprécié par ses collègues, notamment pour sa finesse d'esprit et son humour. Il savait également encourager ses jeunes collaborateurs par ses conseils avisés.

economiesuisse est reconnaissante à monsieur Wehrli pour ses bons et loyaux services et gardera de lui un souvenir ému.

Eviter la taxe CO₂

Voici trois ans que l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc) s'efforce d'apporter sa contribution, sur la base de mesures volontaires, de contribuer à la réduction des émissions de CO₂. Aujourd'hui, après 18 mois d'activité opérationnelle, elle constate qu'elle a pris son rythme de croisière dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services sur lesquels elle met l'accent.

La loi sur le CO₂ vise à permettre à la Suisse d'atteindre les objectifs fixés dans le Protocole de Kyoto. Celui-ci prévoit de réduire les émissions de CO₂ de quelque 10% sur la période considérée allant de 1990 à 2010. Il appartient à l'économie, avec l'aide de l'AEnEc et au moyen de solutions nouvelles et contraignantes, de prouver que la voie de la responsabilité librement assumée débouche sur les résultats souhaités. S'il apparaît que les objectifs de réduction ne peuvent être atteints sur une base volontaire, la Confédération pourra introdui-

re une taxe d'incitation sur le CO₂. Plus les entreprises prenant au sérieux leurs tâches de protection du climat et s'engageant activement sur cette voie seront nombreuses, plus nous aurons de chances de parvenir à éviter l'introduction d'une taxe d'incitation sur le CO₂, ou du moins d'en modérer le taux. Nous sommes à cet égard sur la bonne voie. Quelque 600 entreprises participent déjà au processus engagé par l'Agence de l'énergie. L'AEnEc a mis au point dans ce but un modèle d'énergie pour les gros consommateurs et un modèle d'évaluation pour les PME. D'ici au printemps 2003, nous disposerons de conventions en matière d'objectifs pour un volume d'émissions de CO₂ de l'ordre de 2,5 millions de tonnes, ce qui correspond à 25% des émissions de CO₂ de l'économie. Le but est d'arriver à un taux de 40%.

Les entreprises qui adhèrent à l'AEnEc bénéficient d'un échan-



Max Zuercher
directeur de l'AEnEc

ge d'expériences avec d'autres entreprises, d'avantages en termes d'efficacité et de coûts ainsi que de la possibi-

lité d'être exonérées en cas d'introduction de la taxe. Les entreprises membres peuvent en outre déployer leur savoir-faire en matière de technique énergétique et améliorer leur image d'entreprise respectueuse de l'environnement.

Les données actuellement disponibles montrent, en ce qui concerne les combustibles, que les objectifs de réduction définis dans la loi sur le CO₂ sont atteignables pour les membres de l'AEnEc. Les quelques conventions existant actuellement en ce qui concerne les carburants ne permettent pas de dresser un constat aussi affirmatif. Au cours de l'année prochaine, un nombre croissant de conventions seront passées, de sorte que les offices fédéraux compétents pourront se prononcer sur la nécessité ou non d'introduire une taxe sur le CO₂.

CH21 - programme primé

e-business et PME

Le groupe de travail «Développer le potentiel e-business des PME» formé dans le cadre de CH21, a examiné les questions suivantes:

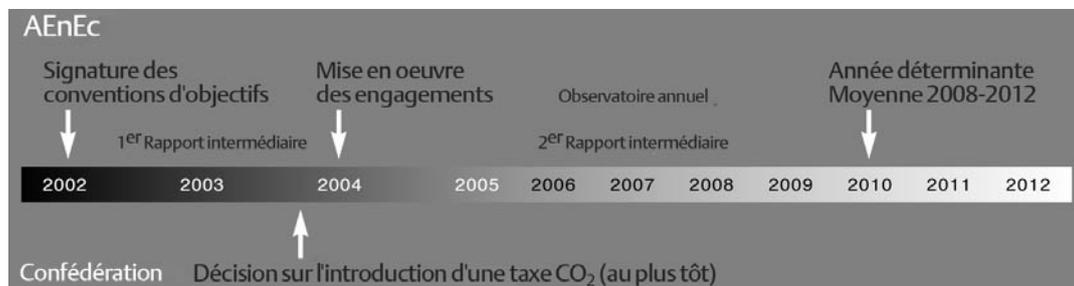
- Quelles possibilités et quelles opportunités l'e-business ouvre-t-il aux PME?
- Quelles possibilités sont effectivement exploitées, dans quelles proportions?
- Quelles appréhensions, quels obstacles retiennent les PME d'utiliser l'e-business?
- Quels problèmes, risques et vides juridiques en sont la cause?

Le groupe de travail a élaboré en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), avec l'Ecademy – le réseau de compétences des hautes écoles spécialisées de Suisse –, l'association professionnelle SwissICT et d'autres organisations, une série de mesures qu'il a présentées dans le cadre du concours CH21. Les principales mesures sont:

- la création d'une banque de données regroupant des cas types dans le domaine de l'e-business («eXperience»). Sponsorisée par le seco et réalisée par la Fachhochschule bei der Basel, cette banque contient aujourd'hui une centaine d'exemples d'applications de l'e-business documentés (<http://experience.fhbb.ch/cases/experience.nsf>);

- l'organisation de séminaires («Praxis-Arena») conçus par le réseau de compétences Ecademy, c'est-à-dire les hautes écoles spécialisées régionales, visant à donner aux PME une vue d'ensemble de thèmes importants en lien avec l'e-business. Les séminaires font la part belle à la pratique et à des solutions concrètes;

- l'accompagnement et le soutien de ces mesures par une campagne associant les médias, les associations et les organisateurs d'événements importants pour la mise en oeuvre sur le terrain et qui s'adresse directement aux PME des différentes branches et régions.



CH21: fin d'un programme d'impulsion

Le 6 février a eu lieu la soirée de clôture du programme d'impulsion CH21. L'association a été dissoute à cette occasion.

Le programme d'impulsion CH21 a consisté en une initiative de deux ans visant à accélérer, à rassembler et à promouvoir l'ensemble des activités et projets susceptibles de faire progresser la Suisse dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Dirigé par un comité de pilotage, le programme d'impulsion CH21 a pu compter sur la participation de nombreuses organisations et personnalités suisses.

Deux congrès se sont tenus dans le cadre de CH21. Ils ont eu pour thèmes des questions d'actualité en lien avec l'évolution des technologies de l'information en Suisse. Par ailleurs, un concours a été organisé pour récompenser des idées et des projets d'avenir correspondant aux objectifs de CH21. Parmi les 130 réponses enregistrées, cinq gagnants ont été récompensés et présentés lors de la soirée de clôture.

Le premier prix, d'une valeur de 15 000 CHF, a été remis au groupe de travail «Développer le potentiel e-business des PME». Des prix d'encouragement d'une valeur de 5000

CHF ont été décernés au groupe de travail «Bourse pour le partage d'emploi» et aux équipes de projet seniorweb.ch et CARPOOL21. Dans les «commentaires sur les projets remis», le premier prix, d'une valeur de 5000 CHF, a été remporté par Stephan Hauswirth. Ces contributions doivent permettre de garantir la poursuite de la mise en oeuvre des projets et la possibilité de les faire connaître au grand public.

Le rapport final de CH21, qui sera disponible en mars, résumera le bilan des deux années d'activité et présentera un mode d'emploi pour développer la société de l'information suisse.

Non à une politique des médias calquée sur la politique agricole

Prise de position sur une nouvelle disposition constitutionnelle relative à la politique des médias.

economiesuisse rejette la disposition constitutionnelle proposée par la Commission des institutions politiques du Conseil national pour des raisons de principe. Certes, l'article 93 a Cst en cours de discussion contient des exigences auxquelles il n'y a à première vue rien à redire. economiesuisse partage également l'avis selon lequel la promotion de la presse doit actuellement être repensée. Mais la politique des médias envisagée par la Confédération, qui passe par une loi sur la diversité des médias, met en péril l'indépendance des médias. Les considérations suivantes parlent en faveur du rejet de ce projet:

1. La diversité des opinions publiées n'est pas menacée. Au contraire, avec la diffusion d'Internet, des courriers de lecteurs et tribunes libres etc., la diversité des opinions publiées a augmenté. En comparaison internationale, la densité de la presse en Suisse est toujours élevée.

2. Il n'existe aucune légitimation économique à l'intervention de l'Etat dans ce domaine. Les médias n'ont pas pour seule vocation de rendre compte d'événements politiques, ils sont aussi tournés vers la culture, le divertissement, le sport, etc.

3. Il n'y a pas lieu de déplorer une sous-réglementation de la presse. Bien au contraire, la radio et la télévision souffrent d'un excès de réglementation. Il n'est pas souhaitable de bureaucratiser la presse à outrance.

4. La notion de «médias» n'est pas définie. La disposition cons-

titutionnelle ouvre ainsi grand les portes à une politique de l'image, du livre et de l'Internet. Cela suscite des questions quant au rapport entre la disposition constitutionnelle proposée et l'article constitutionnel sur la culture et le cinéma.

economiesuisse est d'avis que l'Etat doit vivre avec la liberté des médias, mais qu'il n'a pas à la promouvoir. Une politique suisse des médias ne peut promouvoir la diversité des médias par des moyens visant à rigidifier les structures. Il faut bien plutôt chercher à créer les conditions-cadre d'une industrie médiatique novatrice et performante.

La réponse complète d'economiesuisse à la procédure de consultation figure sur notre site.



rene.buholzer@economiesuisse.ch

Loi sur les armes: viser à l'essentiel

Dans sa prise de position du 19 décembre 2002 sur la révision de la loi sur les armes, economiesuisse a souligné la nécessité d'une loi stricte qui tienne compte de la légitime aspiration à la sécurité de la population. La sécurité intérieure est, aux yeux d'economiesuisse, une préoccupation majeure non seulement de la population mais aussi de l'économie, car l'ordre et la sécurité constituent un avantage de taille pour une place économique. Cependant, le projet de loi présente des défauts importants qui rendent nécessaires une révision en profondeur.

economiesuisse critique notamment les points suivants:

Terminologie imprécise

Le projet de loi mentionne par exemple les «silencieux» ou les «dispositifs de visée laser» comme accessoires d'armes. Or les silencieux sont également utilisés pour les véhicules à moteur, les avions et les machines sans qu'il n'y ait de rapport avec des armes. Il en va

de même des appareils laser qui sont utilisés comme appareil de mesure sur les chantiers ou les lecteurs CD; il serait déplacé de les considérer comme des «accessoires d'armes».

Non-respect du droit fondamental à la sphère privée

Le projet de loi donnerait aux autorités de contrôle la possibilité de pénétrer dans des locaux privés et de les fouiller sur la seule base d'une indication selon laquelle il y aurait violation de la loi sur les armes ou du code pénal. Un soupçon concret ou une autorisation judiciaire ne serait plus requis. Ainsi, la protection de la sphère privée (art. 13, al. 1er Cst.) serait largement vidée de sa substance dans les cas de violation de la loi sur les armes et pour toutes les dispositions du droit pénal.

Extension disproportionnée de la loi

Sont soumises à la loi, d'une part, les armes et, d'autre part, les objets qui permettent de menacer ou de blesser des êtres hu-

ains. Le projet met dans cette catégorie «les outils, les appareils ménagers et le matériel de sport». Le port de tels objets est interdit dans des lieux accessibles au public s'il ne peut être établi de manière vraisemblable qu'il est justifié par un usage conforme à leur destination. Le port d'un couteau de poche ou d'un marteau doit donc toujours pouvoir être justifié.

D'après economiesuisse, des dispositions aussi disproportionnées ne contribuent pas à améliorer la sécurité, mais créent une insécurité du droit. En outre, le projet ne tient pas compte du fait que les personnes qui ont des intentions criminelles parviendront de toute façon à se procurer des armes et que les lois les mieux pensées ne valent pas grand chose si les contrôles correspondants ne sont pas effectués. Or la police, notamment dotée d'effectifs insuffisants, ne sera jamais en mesure d'effectuer ces contrôles compte tenu de l'extension du cadre de la loi.



peter.hutzli@economiesuisse.ch

Dispositif de promotion des exportations suisses

Lors de sa séance du 15 janvier à Bâle, la commission «Economie extérieure», présidée par Andreas W. Keller, s'est intéressée au dispositif de promotion des exportations suisses.

Comme les Chambres fédérales ne tarderont pas à discuter le cadre financier pour 2004-2007, cette réunion était l'occasion de présenter les suggestions des milieux économiques. La coopération entre le «promoteur des exportations» prévu par la loi (l'Osec) et les Chambres de commerce étrangères, ainsi que la relation du promoteur avec les services économiques des ambassades ont nourri les discussions. Il a aussi été question de la concurrence avec les organisations et sociétés privées de promotion des exportations.

Enfin, la commission a abordé la question de l'interaction avec d'autres instruments fédéraux de promotion des exportations et des rapports entre la Confédération et l'Osec. Eric Scheidegger, ambassadeur du seco et Balz Hösly, CEO de l'Osec, ont pris part aux discussions.

Accord moderne de libre-échange avec Singapour

Un nouvel accord de libre-échange entre l'AELE et Singapour est entré en vigueur le 1er janvier 2003. Singapour est l'un des principaux partenaires commerciaux de l'organisation en Asie du sud-est. Il s'agit d'un accord de deuxième génération: il ne porte pas que sur le commerce de marchandises de biens industriels, mais aussi sur d'autres domaines importants tels que les produits agricoles transformés, les services, les investissements directs, les achats publics, les droits de propriété industrielle et les questions de concurrence. Un accord spécial bilatéral entre la Suisse et Singapour y est associé; il prévoit aussi des allègements commerciaux pour certains produits agricoles des chapitres douaniers 1 à 24. D'autres informations sur cet accord ainsi que les textes des accords en anglais figurent sur le site de l'AELE (www.efta.int).



www.efta.int

Un patron au passe-temps original

«Nous innovons, nous sommes à la pointe du progrès et l'ambiance de travail est chaleureuse et sincère», affirme Regina Blaser, responsable de la communication et des relations publiques auprès de la société Blaser Swissslube SA. Son mari, Peter Blaser, dirige l'entreprise installée dans l'Emmental bernois.

Aujourd'hui, la société Blaser Swissslube SA compte 400 employés dans le monde entier, dont 240 en Suisse. Sa spécialité, ce sont les lubrifiants. La success-story de la famille Blaser a commencé... dans le cirage. Willi Blaser, le père du directeur actuel de la société, s'était lancé en 1936, à l'âge de 20 ans, dans la production d'un cirage résistant à l'eau. A l'époque, il allait de ferme en ferme avec son vélo et sa remorque afin de proposer son produit. «Cette histoire explique peut-être pourquoi nous sommes aussi attachés à cette région et aux gens de la région», avance Regina Blaser. Le cadre est magnifique: la société se trouve en pleine campagne, entre des arbres et des prairies verdoyantes. Le cadre est original et la culture d'entreprise particulière. «Il y a deux ans, au terme d'un bon exercice, le patron a invité tous ses employés pour un week-end prolongé à Paris», raconte Regina Blaser. Un train a été mis à la disposition des employés de Blaser Swissslube SA pour relier Hasle-Rüegsau – la commune dans laquelle est installée l'entreprise – à Paris.

Lorsque Peter Blaser, ingénieur mécanicien diplômé, a rejoint la société de son père, voici près de 30 ans, il s'est spécialisé dans les lubrifiants et les agents réfrigérants écologiques. Aujourd'hui, Blaser Swissslube SA dirige le plus grand laboratoire de lubrifiants de Suisse, et près de 40 chimistes, tribologues, microbiologistes et laborantins travaillent pour la recherche-développement. «C'est un must quand on veut rester à



la pointe sur le long terme», estime Peter Blaser.

Blaser Swissslube SA exporte 80% de sa production. L'entreprise qui possède sa propre société de production aux Etats-Unis et plus de 30 succursales et représentations à l'étranger figure parmi les leaders mondiaux de la branche. C'est ainsi que des Brésiliens ou des Japonais ont appris à écrire le nom de Hasle-Rüegsau, même s'ils ne le prononcent pas correctement.

Les lubrifiants et les agents réfrigérants sont utilisés dans un très grand nombre de secteurs, tous ceux où il y a frottement entre deux pièces de métal. Tant le fabricant suisse de montres de luxe Jaeger-Le Coultre que Boeing et Airbus, les constructeurs aéronautique, comptent parmi les clients de la société suisse. Ferrari également utilise des agents réfrigérants Blaser pour ses moteurs. On voit aussi souvent les fûts bleus et blancs de la société Blaser sur des chantiers et des exploitations agricoles.

Il y a exactement 14 ans, Peter Blaser eût l'idée de faire de la publicité pour sa société installée dans un recoin de l'Emmental. Le problème est que les lubrifiants n'intéressent pas le

grand public. Le projet n'était pas simple, mais Peter Blaser avait une idée géniale: des montgolfières. Il imaginait de grandes montgolfières bleues et blanches sillonnant la Suisse et faisant de la publicité pour la société. Aussitôt dit, aussitôt fait. Il sponsorisa deux montgolfières et deux véhicules et fonda avec 32 employés intéressés une équipe sportive de montgolfière. Aujourd'hui, le club de montgolfière compte 70 membres dont dix sont des pilo-

tes, y compris le patron. En effet, cette idée a révélé à Peter Blaser sa passion: la montgolfière. Âgé aujourd'hui de 57 ans, il a déjà gagné deux compétitions suisses avec son équipe. Le titre de vice-champion d'Europe a constitué l'apogée de sa carrière sportive. Aujourd'hui, l'équipe possède cinq ballons à air chaud que l'entreprise utilise occasionnellement pour emmener ses invités en promenade au-dessus de la belle vallée de l'Emmen...

Les trois souhaits de Peter Blaser en matière de la politique économique sont:

Mettre en place des conditions générales «amicales» favorisant la croissance des PME:

- en supprimant la double imposition des entrepreneurs et
- en supprimant des instances étatiques superflues

Réduire la quote-part de l'Etat

- en optimisant l'efficacité d'une administration qui ver-

rait les entreprises comme des partenaires et non comme un mal.

Maintenir des taux de change stables

- pour permettre à nos entreprises de se positionner sur le long terme.

Blaser.
SWISSSLUBE

Séminaire destiné aux dirigeants des associations économiques et professionnelles

26.02.03: D'une gestion associative traditionnelle à une gestion novatrice.

10.03.03: Le marketing pour les associations – redéfinir les bases et professionnaliser le sponsoring de projets.

19.03.03: Dégager une plus-value grâce à une gestion ciblée des connaissances et de l'information.

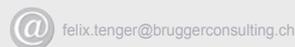
31.03.03: Le nouveau jeu de rôle des associations de PME.

Etudes de cas – participation active – recherche de solution pour concevoir le futur – échange des expériences – élargissement du réseau de connaissances.

Horaires: de 16h00 à 19h00 dans les locaux d'economiesuisse.

Organisateur: BHP – Brugger und Partner AG, economiesuisse et Credit Suisse.

Inscription et renseignements:



Suisse-Union européenne: état des lieux

Plusieurs prises de positions et publications en rapport avec les questions de politique européenne font référence au document intitulé: «Politique suisse d'intégration – état des lieux». Publié par economiesuisse, ce document approuvé par le comité de

notre association et daté d'octobre 2002, traite des différents aspects de l'intégration. Il peut être téléchargé gratuitement sur notre site, à la rubrique «Publications» «Prises de position».



Impressum

Editeur: economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3; **Téléphone:** 022/786 66 81; **Téléfax:** 022/786 64 50; **mail:** incent.simon@economiesuisse.ch; **Web:** www.economiesuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

Documentation

- **Corporate Governance:** Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»** Brochure, 48 pages, gratuite.
- **«dossier politique»** Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **«Newsletter»** Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:** perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- **«Portrait d'economiesuisse»** Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.
- **«Concept fiscal»** Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.
- **«Point de repère»** Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, 4-5 fois par an; gratuite.
- **«Politique économique – Suisse 2002»** Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise** Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable gratuitement sur notre site Internet.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse** Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable gratuitement sur notre site Internet.
- **«Service e-mail»** Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **Concept des dépenses** Contribution des milieux économiques au débat sur les finances publiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

<input type="checkbox"/> Commande	<input type="checkbox"/> Modification d'adresse	<u>Entreprise</u>

Nom		<u>Rue</u>

Prénom		<u>N° postal / lieu</u>

Fonction		<u>E-Mail</u>

Consultations

28 février 2003

Consultation sur les plans sectoriels routes et rail/transports publics

contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

14 mars 2003

Procédure de consultation concernant la nouvelle ordonnance sur les mouvements de déchets OMD

(révision totale de l'ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux ODS)

contact: rene.buholzer@economiesuisse.ch

Procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels

contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

20 mars 2003

Consultation relative au plan directeur de la locomotion douce (PDL):

Un programme d'encouragement des déplacements à pied, du tourisme pédestre, des déplacements à vélo et en patins à roulettes.

contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

Projet de révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées.

Ouverture de la procédure de consultation

contact: rudolf.walser@economiesuisse.ch

Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement dans les hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne

Procédure de consultation

contact: rudolf.walser@economiesuisse.ch

31 mars 2003

Procédure de consultation concernant les nouvelles dispositions du droit fédéral réglant la procédure de consultation; révision partielle de la LOGA

contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

9 avril 2003

Projet de modification de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP):

Procédure de consultation

Contact: rene.buholzer@economiesuisse.ch

25 avril 2003

Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes

contact: rudolf.walser@economiesuisse.ch



Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse